



Section de Saône & Loire CTL DU 25 septembre 2012

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

POINT 1 : approbation des PV des 16/12/2011, 6 janvier 2012, 13 avril 2012, 20 juin 2012 et 4 juillet 2012

Fo indique que sur le fonds des PV aucune remarque n'est à apporter. Toutefois cette approbation intervient plus de six mois après la tenue des CTL, dont ceux relatifs au volet emploi ce qui est regrettable même si Ils sont transmis à la DG dès approbation du secrétaire adjoint.

Le président du CT s'engage à ce que les PV soient transmis de manière plus régulière et transmis aux OS dans le mois suivant la tenue du CT.

POINT 2: Bilan de la formation professionnelle 2011/2012- présentation du plan 2012-2013

Cette année a été dense en matière de formation. On peut déplorer qu'au moment où le calendrier calqué sur l'année pédagogique commence à être bien appréhendé, un changement intervienne en 2013 reprenant un calendrier de la formation calquée sur une année civile.

Ceci induit notamment une proposition de plan de formation allant de septembre 2012 au 31 décembre 2013, et l'obligation d'élaborer un plan de formation supplémentaire. Aucune projection en terme de formation n'est possible à si long terme.

FLORE et GASEL, deux outils qui n'intègrent pas les catalogues de formations, ce qui nuit à la lisibilité de la procédure.

A l'instar des années précédentes le plan de formation local reste très tributaire des formations nationales. Il existe peu de concertation avec les locaux pour mettre en œuvre le calendrier et bien souvent le calendrier local est perturbé par le national.

POINT 3 : DUERP et PAP

Document dense et les explications fournies en amont du CT sont succinctes.

FO demande dans quelle mesure les actions préventives portent leur fruit et si il y a une amélioration dans la prise en compte du risque.

Les risques psycho sociaux restent très présents. Une amélioration se fait sentir mais des questions restent sans solutions comme par exemple la problématique des dégagements de caisse.

Questions diverses

Point sur le budget départemental de fonctionnement : taux de réalisation à la fin du troisième trimestre.

Le budget prévisionnel sera tenu, aucune remise en cause des dépenses n'est envisagée.

Les représentants FO DGFIP de Saône et Loire au CTL